

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES**

Séance du 9 janvier 2015

Date de convocation : 30 décembre 2014

L'An Deux Mil Quinze, le 9 janvier, à 20 h 00

Régulièrement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Jean-Michel RIGAULT, Maire.

Les Conseillers Municipaux présents sont : Jean-Bernard GUIBERT, 1^{er} Adjoint au Maire, Pierre CANARD, 2^{ème} Adjoint au Maire, Daniel PATUREAU, 3^{ème} Adjoint au Maire, Baptiste GAUTHIER, Adeline GAUTHIER, Catherine SECHE, Jean-Jacques NERDENNE, Eduard KAT, Danielle GERVILLE-REACHE

Absent excusé : Michel ADAM avec pouvoir à Adeline GAUTHIER

Secrétaire de séance : Pierre CANARD

En ouverture de séance le Maire demande l'ajout de trois dossiers :

- a) Fête du village
- b) Convention d'Occupation du Domaine Public
- c) Salle des Fêtes (dossier vu en affaires diverses)

Les conseillers à l'unanimité acceptent l'ajout de ces dossiers.

I – Lecture du compte rendu de la séance du 5 décembre 2014 : accepté les conseillers le signent.

II – Plan Local d'Urbanisme : avis sur le dossier de la commune de Molesmes

Le Maire présente au conseil municipal le bilan de concertation et l'arrêté du projet du PLU de la commune de Molesmes. Le Conseil Municipal de Druyes est consulté en tant que commune riveraine. Le Conseil Municipal émet à l'unanimité des membres présents et représentés un avis favorable à cette concertation et à l'arrêté projet de la commune de Molesmes. Le Maire est chargé d'en informer les services concernés.

III – Reconduction ligne de trésorerie

Au regard des comptes 2014 et au besoin de trésorerie, le Maire est chargé de faire une demande de reconduction de la ligne de trésorerie en cours et de signer tous documents relatifs à ce dossier.

IV – Restes à réaliser

Le Maire présente au conseil municipal les projets de restes à réaliser de l'année 2014 à reporter en 2015 pour la section investissement Dépense – Recette.

Ces restes à réaliser sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés selon le tableau ci-dessous :

| Dépenses-Recettes | compte | Intitulé du compte | Prévisions | Réalisé | Restes à réaliser |
|-------------------|--------------|--------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| D | 165 | Caution | 1 000.00 | 0 | 1 000.00 |
| D | 202 | Frais liés documents Urbanisme – PLU | 18 264.96 | 10 800.00 | 7 464.96 |
| D | 2132 | Immeuble de rapport | 10 000.00 | 0 | 10 000.00 |
| D | 21578 | Matériel et outillage | 11 750.00 | 796.92 | 10 953.08 |
| Dépenses | TOTAL | | 41 014.96 | 11 596.92 | 29 418.04 |
| R | 1321 | Subvention ETAT | 9 375.00 | 0 | 9 375.00 |
| R | 1641 | Emprunt | 80 000.00 | 0 | 20 000.00 |
| R | 165 | Caution à recevoir de nos locataires | 1 000.00 | 250.00 | 750.00 |
| Recettes | TOTAL | | 203 150.00 | 74 799.68 | 30 125.00 |

V – PROJETS 2015

Le Maire confirme aux conseillers municipaux que les dotations de l'Etat seront en baisse significative pour cette année (prévision ~ 30 %), les chiffres seront connus ultérieurement. Il est rappelé que le conseil municipal ne souhaitait pas augmenter l'impôt (4 taxes locales), pour 2015, mais les administrés auront quand même une augmentation du fait de la Communauté des Communes de Forterre Val d'Yonne et la taxe des ordures ménagères. Les bases devront elles aussi augmenter.

Des dépenses seront concentrées sur: les travaux de voirie, la sécurité routière (des aides devraient être accordées pour ce dossier). Pour l'accessibilité, des études doivent être réalisées avant d'engager toutes réalisations.

VI – D. E. T. R. 2015

Le projet qui sera présenté à la D. E. T. R. sera celui de l'accessibilité, le Maire prendra rendez-vous avec les services de la préfecture avant de faire les démarches. Ce dossier sera revu lors du prochain conseil.

VII – Numérotation nouvelles habitations

A la demande des services de la Poste, il y a lieu de numéroter toutes les nouvelles habitations du village et de ses hameaux. Daniel Patureau et Jean-Bernard Guibert se sont chargés de répertorier tous les numéros manquants.

Les services du Cadastre et de la Poste seront informés des nouvelles numérotations.

Il est par ailleurs demandé de rajouter des panneaux indicateurs pour : Les Ménages, La Tuilerie et Gulène.

Les panneaux et les numéros seront commandés prochainement.

VIII – Instauration d'une « Zone 30 » en agglomération – autorisation du Maire

Le Maire informe le Conseil que la zone 30 délimitée rue du Capitaine Coignet n'a pas fait l'objet d'un arrêté municipal lors du précédent mandat. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représenté charge le Maire d'établir un arrêté municipal réglementant la vitesse « rue du Capitaine Coignet », et d'en informer les services Préfectoraux, la D. D. T. et la Gendarmerie pour son exécution.

IX – Projet fête du village

Eduard Kat, responsable commission tourisme et fêtes au sein de la commune, demande le soutien de l'ensemble du conseil pour préparer une fête du village. Ce soutien est obtenu à l'unanimité des membres présents et représenté sur un projet qui ne devrait voir le jour qu'en 2016 avec un budget prévisionnel présenté fin 2015.

X – Affaires diverses

- a) Catherine Séché propose que les tarifs de location de la salle des fêtes soient revus à la hausse en incluant systématiquement la location de la vaisselle et cuisine. Les montants pourraient être portés à 150 € pour les Drogien et 200 € pour les extérieurs. Il est décidé de revoir les tarifs lors du vote du budget.
- b) Daniel Patureau propose de retirer les bougies qui sont restées sur le lac après la manifestation du 24 décembre, tout en rappelant que cette action devrait être faite par les organisateurs et non pas par les élus.
- c) Des réclamations ont été de nouveau faites concernant les trous dans la voirie (rue Thiers, rue Gambetta, Les Ménages ...) suite aux travaux réalisés pour le compte du Syndicat des Eaux. Un courrier sera adressé au Président, qui malgré de nombreuses relances verbales, n'est pas encore intervenu. Les employés communaux seront chargés de reboucher ces trous.
- d) Danielle Gerville-Réache fait part de ses recherches pour repeupler le lac avec un couple de cygnes. Plusieurs possibilités sont étudiées.
- e) Le Maire informe le conseil qu'il a été destinataire des comptes de la soirée des « Lumières de Druyes » pour la manifestation du 24 décembre. Ces comptes sont erronés dans le sens que certaines subventions n'ont pas été prises en compte, ce qu'il a fait remarquer au Président. Le président sollicite le conseil municipal pour l'attribution d'une aide concernant le chauffage qui a représenté un coût supplémentaire suite à la défection de celui prêté généreusement par un Drogien. La facture totale s'élevant à 324 €, le conseil municipal décide par 8 voix Pour et 3 voix Contre de participer à hauteur de 153 €. Les membres du conseil municipal auraient souhaité un peu plus de reconnaissance de la part des organisateurs. Le Maire fait remarquer que sans l'implication des élus, cette manifestation aurait été annulée.
- f) Jean-Jacques Nerdenne présente aux conseillers le devis pour la réalisation d'une brochure sur les centres d'intérêts du village à destination des touristes. Le Conseil Municipal décide de retenir une publication à 10 000 exemplaires pour un coût de 434 € H.T.
- g) Jean-Michel Rigault informe les conseillers qu'une réunion de travail va se tenir à Druyes le 5 février à la salle des fêtes avec les différents acteurs du tourisme de Puisaye Forterre Val d'Yonne qui se terminera par une visite guidée du village. Une bourse d'échange d'information sur le tourisme organisée par le Pays de Guédelon aura lieu le 23 mars sur le site de Guédelon.